



**Arrêté d'attribution de subvention aide à la création et à la
reprise d'activités
commerciales, artisanales ou prestations de services**

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu l'avenant à la convention de partenariat en date du 19 septembre 2022 relatif à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération du Conseil de Communauté DC_2023_102 en date du 18 décembre 2023 portant attributions de subventions aux entreprises : aides à la création/reprise et aide au développement.

ARRETE

Article 1 : Une subvention de 4 034 € est accordée à la SARL GEL TERROIR, représentée par Messieurs Jean- Michel BATISTE, Jean-Marc DEFROIDMONT, et Benoît MONIER, 3 Route de Cartignies 59440 HAUT LIEU, pour la création d'une entreprise de livraison de produits surgelés, dans le cadre des aides à la création d'entreprise.

Article 2 : La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées justifiant la réalisation effective des investissements réalisés par l'entreprise.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la 3 CA, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié à Messieurs Jean- Michel BATISTE, Jean-Marc DEFROIDMONT, et Benoît MONIER.

Le Président,

-certifie sur sa représentativité le caractère exécutoire de cet arrêté

-confirme que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par écrit de pourvoi devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Président,
Nicolas DOSEN

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 19/01/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20240116-AR_2024_006-AR